

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève des mineurs. Une lueur d'espoir. — La crise sociale italienne. Mieux inspiré, M. Giolitti réagit avec énergie. — L'abominable calcul des « misérables ». — Le commerce extérieur de la France.

Après quelques journées particulièrement critiques, on semble entrevoir une lueur d'espoir dans la crise anglaise. La situation reste encore incertaine, mais des chefs syndicalistes ayant la confiance du monde ouvrier désapprouvent la grève des cheminots et cela a suffi pour suspendre le mouvement tout d'abord décidé par les travailleurs du rail.

Or, dans une agitation de cette envergure, fortement désapprouvée par le public qui est le grand sacrifié, un arrêt est d'une grosse importance, parce qu'il permet des rencontres nouvelles et des concessions réciproques susceptibles d'enrayer la crise.

Le gouvernement se déclare prêt à l'impossible. Il reste irréductible sur un seul point qui a l'approbation du pays. Il veut que l'augmentation des salaires soit suivie d'un accroissement de la production, alors que le résultat contraire était constant depuis la guerre.

Aussi bien, les représentants des mineurs reconnaissent le danger qui menace le pays au point de vue économique et ils ne sont pas éloignés de chercher, d'accord avec le gouvernement, une solution susceptible de faire l'accord.

En attendant, les dirigeants prennent des mesures particulièrement énergiques pour faire face à une crise générale si elle ne pouvait être évitée.

Comme en Angleterre, la crise sociale est aiguë en Italie.

Chez nos voisins du sud les extrémistes s'efforcent de développer le mouvement révolutionnaire et la passivité étrange du gouvernement, au moment de l'occupation des usines par les ouvriers, avait rempli d'audace les agitateurs communistes. Ils discutaient ouvertement à Bologne la mise au point du plan ayant pour but avoué de courber la Péninsule sous le joug du terrorisme bolcheviste.

M. Giolitti a fini par s'emouvoir d'une agitation dangereuse. Pour couper court à tous les projets criminels, il a fait donner par la police un formidable coup de filet qui a amené l'arrestation des meneurs communistes. Trente-cinq anarchistes prêts à déclencher la grève générale ont été arrêtés au moment où ils discutaient du moyen d'atteindre ce but.

La décision est heureuse car le mouvement révolutionnaire est puissamment secondé par une campagne inqualifiable de M. Nitti. L'ancien président du Conseil, dans l'espoir, sans doute, de revenir au pouvoir, mène une campagne de presse scandaleuse contre l'Entente. Il représente la paix, comme une paix de violence et d'injustice et les Franco-Britanniques comme animés d'un esprit de domination et de conquête.

En trompant à ce point l'opinion publique, M. Nitti jette le trouble dans les consciences et contribue puissamment à faciliter l'œuvre criminelle des chambardeurs qui veulent étendre à l'Europe entière la révolution russe. Le Temps a grandement raison lorsqu'il déclare : « L'attitude de M. Nitti est de celles qui ébranlent chez un peuple toute confiance en son propre effort et qui, par là-même, le laissent moralement désarmé devant l'anarchie ».

En outre, l'Italie a commis la faute de reprendre les relations commerciales avec la Russie. Elle n'a rien obtenu, Moscou n'ayant rien à céder, mais à défaut de céréales, Lénine a expédié chez nos voisins un lot habilement choisi d'agitateurs, qui ont empoisonné l'atmosphère dans laquelle évoluent les ouvriers italiens.

Aujourd'hui, M. Giolitti voit le danger ; il freine et réagit. Ce faisant il réunira en un faisceau puissant tous les amis de l'ordre pour les opposer aux agents de la désorganisation systématique et il dressera le pays contre la révolution criminelle.

Il est grand temps, que, partout, les défenseurs de l'ordre se groupent pour réagir contre la propagande intense du communisme russe et contre l'action malpropre de tous les chambardeurs qui souhaitent la misère générale dans l'espoir qu'elle facilitera leurs projets criminels.

Le Populaire, sous la plume de M. Paul Faure, ne se réjouit-il pas des échecs de la république des Soviets et du déclin général du bolchevisme par la pensée que l'hiver vient, et que ce sinistre allié des tsars, passés et présents amènera avec lui le renchérissement des prix, le chômage, les crises, toutes les formes de la misère capables de provoquer la révolution..... et, évidemment, l'accession de M. Paul Faure et de ses amis au pouvoir.

Ce calcul abominable soulève la juste indignation de notre confrère de l'« Informateur Civique » : « Peu importe donc à cet ambitieux, déguisé en doctrinaire, que le peuple souffre, que les ménagères s'éteignent et se découragent, que la santé publique s'altère, que les enfants meurent, que la civilisation dépérisse, pourvu que sur toutes les ruines s'élève la figure monstrueuse d'une révolution qui ne peut même pas invoquer la sympathie due à l'idéal et au mystère, puisqu'on la voit à l'œuvre là-bas, en Moscovie, une œuvre de famine, de violence et de sang.

De temps où ces bourreaux de plume se contentaient de capter les suffrages des naïfs avec de grands mots, ils appelaient cette chute dans l'infamie le catastrophisme ; des catastrophes sociales devait surgir la révolution radieuse et bienfaisante. Depuis, ils ont fait des progrès ; ils ne tentent même plus de masquer les horreurs qu'ils attendent de la dictature du prolétariat, ni celles dont ils attendent cette dictature, fille de la misère. Et ces misérables ne rougissent plus d'être des misérables.

Le congrès des syndicats réformistes

Le congrès des syndicats réformistes a adopté divers vœux et une déclaration dont la lecture a été accueillie par d'unanimes acclamations.

L'Union générale des syndicats réformistes y déclare que la politique syndicaliste de la C. G. T. tend à maintenir en tutelle les travailleurs qui, en refusant les avantages offerts par la législation sociale, demeurent éternels mineurs. Elle affirme que les révolutions ont pour conséquence immédiate la guerre civile et ses horreurs et que les travailleurs n'ont payé jusqu'ici à ces révolutions qu'un tribut trop considérable.

Un premier bilan

Selon la Weekly Dispatch, voici ce que coûte à la Grande-Bretagne la grève des mineurs pour les six jours qui viennent de s'écouler : La nation a perdu 4.500.000 tonnes de charbon ; les mineurs ont perdu 5.400.000 livres sterling de salaires et au moins 220.000 ouvriers des autres industries sont sans travail.

Suivant les rapports publiés par le ministère du travail, le nombre des ouvriers affectés dans les diverses industries, en raison de la grève, se décompose ainsi au 21 octobre : 50.803 par suite de la fermeture de certaines usines 102.062 par suite de réduction de personnel. En outre, 89.366 ouvriers travaillent à heures réduites.

Deretour dupays des soviets

108 nouveaux rapatriés de Russie sont arrivés dimanche soir. Parmi eux se trouvent des professeurs de français, enseignant autrefois à Pétersbourg, des religieuses de l'asile de Pétersbourg, et la première camariste de l'ex-impératrice, Mlle Zanotti ; cette dernière se refuse à croire à la mort de l'impératrice.

Le « Batavia », vapeur affrété par le transit maritime, est arrivé de Constantinople, ayant à bord 27 Français retour de Russie. Tous ces rapatriés, parmi lesquels M. Porcheiron, ancien attaché au consulat français de Moscou, des commerçants et institutrices sont unanimes à dépeindre la situation qui leur fut faite par les autorités bolcheviques sous les plus sombres couleurs.

Les finances soviétiques

Les journaux bolchevistes annoncent que cette année le déficit des finances du gouvernement des Soviets dépasse le chiffre de 1.000 milliards.

Une grève de cheminots en pays soviétique

Dans l'Ukraine soumise à l'autorité des Soviets, la grève des cheminots a éclaté. Dans de nombreuses localités, des conflits sanglants ont eu lieu entre les grévistes et des détachements de l'armée rouge.

La mort du maire de Cork

Nous avons reçu hier un télégramme — que nous avons aussitôt fait afficher sur les boulevards — nous annonçant le décès du maire de Cork. Tout le monde s'incline devant ce martyr de la cause irlandaise, mais en quoi ce suicide sert-il la cause des Sinn-feinners ?..... Un peu plus d'agitation en perspective, c'est tout !

Intelligences avec l'ennemi

Le commandant Goupil, officier rapporteur du deuxième conseil de guerre, va reprendre l'instruction, pour intelligences avec l'ennemi, contre les lieutenants Pascal, de Laffare et Marchand, qui, faisant partie avec Sadoul de la mission militaire française à Moscou, se rallièrent au gouvernement des soviets.

Mort du roi de Grèce

Le roi de Grèce Alexandre est mort.

On exhume 1.200 morts de la bataille de Morhange

Près de Biedestorf, on a exhumé environ 1.200 Français tombés à la bataille de Morhange. Ils ont été réunis dans un cimetière commun à proximité de la route. Beaucoup ont pu être identifiés à cette occasion.

Un ancien ministre écorché par une auto

M. Louis Nail, député du Morbihan, ancien ministre de la justice, passait lundi vers deux heures, rue de Castiglione, lorsqu'il fut renversé par une automobile. Transporté à l'hôpital de la Charité dans un état désespéré, il y est décédé quelques instants après.

CHRONIQUE LOCALE

L'HYGIÈNE A L'ÉCOLE

Quelques jours avant la rentrée des classes, les bâtiments scolaires reçoivent un débarbouillage en règle. Les murs sont blanchis à la chaux, les planchers sont rafistolés, le mobilier est retapé, lavé, raclé, brossé.

Les enfants en entrant en classe ne reconnaissent plus le vieux matériel qu'ils ont laissé en partant en vacances. C'est ainsi que cela doit être : c'est ce que prescrivent les règlements de l'hygiène la plus élémentaire.

Malheureusement ce n'est pas toujours la réalité. Dans toutes les communes, le débarbouillage ne se fait pas tous les ans, soit faute de crédits, soit parce que... on a oublié les prescriptions du règlement.

Et cependant, s'il est des immeubles qui doivent être salubres, propres, nettoyés de toutes les saletés qui engendrent les maladies, ce sont bien les locaux scolaires où sont réunis les enfants.

En Dordogne, les instituteurs ont constaté que ces prescriptions n'étaient pas toujours observées. A la suite d'une conférence pédagogique qui a eu lieu dans le canton d'Hautefort, ils ont cru devoir présenter des observations qui mériteraient d'être prises en considération dans tous les cantons.

Ils ont voté un ordre du jour dont les principaux considérants méritent d'être signalés : « Considérant que non seulement les locaux scolaires ne sont pas blanchis chaque année, ainsi que le recommandent les règlements, mais que même des réparations urgentes ne sont pas faites ; que ces locaux sont en général mal entretenus et en très mauvais état, ce qui est une cause de grosses dépenses qui eussent pu être épargnées par un entretien régulier.

« Considérant, d'autre part, que, s'il est inscrit au budget communal une somme affectée à cet entretien, le plus souvent elle n'est pas dépensée, « Demandant à M. le Ministre que MM. les Préfets veillent à ce qu'un crédit suffisant soit prévu au budget pour la conservation et l'appropriation des maisons d'école et que justification leur soit faite de ce crédit par un état annuel leur indiquant les dépenses réalisées. »

« Ils demandent, en outre, que chaque école soit dotée non seulement d'un puits ou d'une fontaine, mais de lavabos et de tous autres appareils ou accessoires permettant aux maîtres de veiller scrupuleusement aux soins de propreté des élèves, dans l'intérêt d'une saine hygiène et de la santé publique. »

Mais ce n'est pas tout. Les instituteurs d'Hautefort réclament également qu'une visite médicale hebdomadaire ait lieu et que soit établie une fiche sanitaire pour chaque enfant.

Ceci, du reste, n'est que l'application du règlement du 25 septembre 1913.

Sans doute, la guerre a empêché l'application de toutes ces prescriptions ; mais aujourd'hui, il est temps de songer à reprendre la lutte pour l'hygiène publique.

Qu'on s'en tienne au desiderata formulés par les instituteurs de la Dordogne, et ce sera déjà bien.

LOUIS BONNET.

Chars de combat

Par décision ministérielle du 14 octobre 1920, notre compatriote Gorse capitaine, précédemment au 7^e d'infanterie passe au 503^e régiment de chars de combat.

Médailles militaires

La médaille militaire et la croix de guerre sont attribuées au soldat du 7^e d'infanterie Morin ; bon soldat, très grièvement blessé le 25 septembre 1915, à Ville-sur-Tourbe, en se portant à l'attaque. Amputé du pied droit.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent : Melin Denis-Raoul-Ernest : jeune mitrailleur d'un entrain remarquable. Blessé mortellement à son poste de combat, le 18 juillet 1918, à Port-à-Binson, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mezeray André-Victor : soldat courageux et dévoué. Tué glorieusement, le 30 mai 1918, à Tigny, au cours d'une violente offensive ennemie. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nouet Marcel-Jules-Emile : très bon et dévoué soldat. A été grièvement blessé, le 18 juillet 1918, à Port-à-Binson, au cours d'une violente attaque. Mort pour la France des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Personne Pierre : soldat courageux et dévoué. Mort pour la France, le 25 septembre 1914, des suites de blessures glorieusement reçues à son poste de combat à la ferme des Grandes-Perthes. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Rufi Romuald-Aristide-Alfred : très brave et dévoué soldat. Blessé grièvement à la Hérésie, le 27 août 1915, au cours d'un violent combat. Mort des suites de ses glorieuses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Ecole de St-Maixent

Notre jeune compatriote, M. Bédrynes, dont la famille demeure faubourg St-Georges, aspirant d'infanterie (armée polonaise) vient d'être reçu au concours de l'Ecole militaire de St-Maixent avec le n° 95.

Aéronautique militaire

M. Brault, lieutenant au 7^e d'infanterie, est mis hors cadres (aéronautique), classé à l'état-major particulier de l'aéronautique et affecté à l'entrepôt spécial d'aviation n° 1 à Dugny.

Ecole militaire d'artillerie

Dans la liste des candidats reçus à l'école militaire d'artillerie de Fontainebleau, nous relevons le nom de notre compatriote Jean Vayssières aspirant au 18^e régiment d'artillerie à Auch, fils de M. Vayssières l'excellent Directeur de l'école annexe.

M. Jean Vayssières est reçu avec le numéro 138.

Préfecture

Dans le mouvement préfectoral, nous relevons avec plaisir la nomination de M. Second, préfet de Meurthe-et-Moselle à la Préfecture de la Haute-Garonne.

M. Second qui a été préfet du Lot, a laissé dans notre ville et dans le département où il compte toujours de vives sympathies le souvenir d'un excellent administrateur.

Compatriote

Notre compatriote M. Ostrowski, sous-préfet de Châteaulin, est nommé sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot.

M. Ostrowski a été avocat au barreau de Cahors.

Le cœur de Gambetta au Panthéon

Le char qui transportera de la porte Maillot au Panthéon le cœur de Gambetta, et que l'on construit au Grand-Palais, subira probablement des modifications en cours d'exécution. On peut dire toutefois, qu'en principe, il aura un caractère triomphal plutôt que funèbre : un édifice aux lignes élancées, tendu de drap d'argent, supportera le coffret où l'on déposera, dans son tube de plomb, le cœur du tribun.

Il n'y aura pas de décoration sur le parcours du cortège ; toutefois, des fleurs seront disposées autour des statues de Strasbourg et de Lille.

Le Panthéon recevra une ornementation très sobre. Les 400 drapeaux qui précéderont le char se masseront devant le péristyle pendant la cérémonie, et rien ne saurait être plus imposant.

À l'intérieur, aucune tenture ; sous la coupole, un simple motif, dont l'élément principal sera composé de quatre hauts faisceaux tricolores et qui élèvera, comme en une gloire, le cœur de Gambetta. A l'entrée, les drapeaux de 1870.

Enfin, pour harmoniser la rue Soufflot avec le monument lui-même, on décorera celle-ci de reproductions moulées des grandes torchères de bronze qui s'élevaient à l'entrée du Panthéon. Ces reproductions, qui seront réparties de place en place, s'éclaireront la nuit.

Lutte anti-tuberculeuse dans le Lot

Dans sa dernière session, le Conseil général du Lot avait été votée une somme de 12.000 fr., qui jointe à la somme approximative de 9.000 fr., reliquat de la Caisse d'Assistance aux militaires tuberculeux, constituait la première réserve mise à la disposition des organisateurs de la lutte anti-tuberculeuse dans le Lot. Cette somme est trop minime pour permettre l'organisation des trois dispensaires dont la création a été décidée. Une subvention de 45.000 fr. a été demandée au Ministre de l'Intérieur ; aucune réponse n'est encore parvenue.

Il a été décidé au Conseil général que les dispensaires seront organisés d'après le plan présenté par la mission Rockefeller et accepté par l'immense majorité des départements où se réalise aujourd'hui un plan de lutte contre la tuberculose.

Jeudi dernier, les délégués de la mission Rockefeller : MM. Bruno, sous-directeur, A. Bruno et Duval, délégués, se sont rencontrés à Bordeaux avec M. le docteur Bénéci, Conseiller général. Les délégués de la mission Rockefeller ont approuvé sans aucune réserve le plan de la lutte anti-tuberculeuse adopté par le Conseil général du Lot. D'ores et déjà, l'appui pécuniaire de la mission est acquis à l'œuvre et un délégué se rendra incessamment dans le Lot pour se mettre en rapport avec les organisateurs.

La première question à résoudre est de trouver des locaux pour les dispensaires et de s'assurer le concours de visiteuses d'hygiène expérimentées. A l'heure actuelle, un nombre considérable de dispensaires ne peuvent pas fonctionner parce que la mission Rockefeller ne peut pas leur fournir les visiteuses d'hygiène nécessaires, faute de candidates. La situation de visiteuse d'hygiène mérite pourtant d'être recherchée, ne fut-ce qu'en raison du traitement qui est de 500 fr. par mois. Beaucoup de jeunes filles de notre département pourraient trouver là un avenir. La mission Rockefeller tient particulièrement à ce que les candidates aient le brevet simple afin que la future visiteuse d'hygiène puisse assimiler les connaissances théoriques indispensables à l'exercice de sa profession.

Question au ministre des finances

M. le prince Joachim Murat, député, demande à M. le ministre des finances s'il n'est pas dans les intentions de l'administration des contributions indirectes de rappeler aux agents mobilisés ou restés en pays envahis, qui avaient exprimé, en 1914, une limitation pour leur promotion à un grade supérieur, le temps que ces agents ont perdu pendant la durée de la mobilisation ou de l'éloignement momentané de leur poste, ajoutant que ces agents n'ont pas eu la possibilité de supprimer ou d'étendre leur limitation de 1914 pendant l'interruption forcée de leur service.

Réponse. — Par suite de la grande accélération que va recevoir l'avancement, notamment pour l'accès au grade de receveur, les quelques agents qui ont pu subir du retard du fait des limitations que comportait leur demande, vont regagner le temps perdu.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir la population qu'une distribution de charbon sera faite à la mairie du 28 octobre au 6 novembre.

Pourront se présenter les familles dont les noms commencent par les lettres A et B.

Les bons de charbon seront périodés huit jours après leur date.

POUR NOS MORTS

Bientôt vont commencer pour les parents qui l'auront demandé, ascendants ou descendants, veuves, à défaut frères ou sœurs, la restitution des corps inhumés sur le front et leur transfert gratuit dans les cimetières de l'intérieur. Les demandes doivent être formulées dans les trois mois datant, pour les corps déjà maintes fois reconnus, du 2 Octobre; pour ceux qui ne seraient reconnus qu'ultérieurement, du jour où aura été reçu l'avis de l'identification. Les familles qui auront fait semblable demande seront prévenues, dix jours à l'avance, de la date de l'exhumation et pourront s'y rendre; présentes elles seront assistées, absentes elles seront représentées par des Délégués. Appliquée, depuis Octobre 1914, à aider les familles dans les épreuves successives de la guerre, l'Œuvre des Nouvelles du Soldat, 10 rue Laflotte à Paris, a accepté, à la demande de M. le Ministre des Pensions, de constituer ces Délégués; elle les choisit parmi des personnes de haute honnêteté; Membres du Souvenir Français, anciens Officiers, Curés de Paroisses, toutes pénétrées de la gravité de leur rôle et agissant en pleine indépendance.

Les Nouvelles du Soldat se devaient de faire largement connaître les garanties ainsi offertes, le cas échéant; journellement consultées par les familles, elles tiennent au moins autant à signaler les hautes considérations qui paraissent devoir déterminer un très grand nombre à laisser leurs morts sur les lieux mêmes où ils sont héroïquement tombés.

Le décret du 25 Septembre dernier, sur les Cimetières de Guerre, porte que dans ces Cimetières une sépulture perpétuelle est assurée, aux frais de la Nation, à tous les morts de la Grande Guerre. Tout militaire ou marin identifié y aura un monument individuel d'un modèle uniforme, dont les inscriptions rappelleront son nom, prénoms, grade, le lieu et la date de son décès avec la mention « Mort pour la France ». Le monument pourra recevoir des emblèmes religieux suivant les indications données par la famille; il sera conçu de manière à laisser la famille libre d'y déposer tous objets: couronnes, palmes, etc., destinés à honorer la mémoire de celui qu'elle a perdu.

La garde des cimetières, l'entretien des sépultures, seront confiés, au principe, à d'anciens militaires mutilés de la guerre. Ainsi seront assurés à chacun des Grands Morts, côte à côte avec ses frères d'Armes, des honneurs indéfinis que nulle famille, il faut le reconnaître, ne saurait leur garantir. Des facilités de voyage gratuit seront d'ailleurs données aux parents pour se rendre en pèlerinage sur les tombes.

En laissant leurs glorieuses dépouilles « dans les Cimetières de Guerre », la famille « les permettront à la reconnaissance des « générations de voter à nos Grands « Morts un culte immortel ».

Ainsi se termine le rapport qui précède le Décret du 25 Septembre: Ces graves conseils valent d'être médités. A chacun de décider.

H. TOUSSAINT
Ancien Magistrat, Avocat à la Cour d'Appel
Président des « Nouvelles du Soldat ».

Propos sportifs

La conférence du samedi 16 octobre de M. le lieutenant Duluc à Luzech a fait beaucoup de bien et beaucoup de mal. Beaucoup de bien en ce sens que l'orateur y défendit en termes aussi sincères qu'éloquents la cause générale du sport et réussit à gagner à cette cause de nombreux Luzechois jusqu'au point d'une indifférence, voire d'une hostilité notoire pour toute question physique.

Beaucoup de mal en ce qui concerne le cas particulier du foot-ball rugby.

D'après le conférencier, le rugby ne serait praticable que pour des jeunes gens de forte constitution physique ayant dépassé l'âge de dix-huit et même vingt ans. A l'appui de cette théorie M. le lieutenant Duluc a fait ressortir la violence du jeu de rugby et le cas de certains joueurs qu'une longue pratique du foot-ball aurait conduit... à la tuberculose.

Le fils du conférencier, élève de l'Ecole Primaire Supérieure de Luzech, est bien entendu, privé du foot-ball, et nous ne saurions trop louer la sollicitude paternelle en quête d'éviter au fils les funestes conséquences d'un jeu trop tôt pratiqué.

M. le lieutenant Duluc dont les conseils sont très écoutés a réussi à supprimer ainsi à l'Ecole Primaire Supérieure de Luzech la pratique du rugby. M. le Directeur de l'école, soucieux à juste titre de préserver ses élèves du redoutable fléau, oppose l'antipathie la plus manifeste à la cause du rugby si chère à bon nombre de ses potaches.

Et cependant, M. le Directeur recevait l'an passé les élèves de l'école Normale de Cahors venus matcher l'U. S. L. Il n'ignore pas que l'école primaire Supérieure de Saint-Céré a une équipe de rugby, et que la presque totalité des établissements scolaires du département du Lot et de tous les départements du sud-ouest pratique le foot-ball rugby.

Sa responsabilité n'est du reste nullement engagée, puisque les parents autorisent leurs fils en bonne et due forme écrite.

Le foot-ball peut très certainement être pratiqué par les jeunes. Le fait qu'il est admis depuis longtemps dans la plupart des établissements scolaires, n'est-il pas une preuve que le rugby n'a pas les fâcheuses conséquences que d'aucuns, dans un but louable, songent parfois à lui attribuer.

Les parents autoriseraient-ils leurs enfants à fumer que les règlements de l'école n'interdiraient pas moins l'usage du tabac, parce qu'il est reconnu qu'un enfant ne peut que gagner à prendre le plus tard possible, ou mieux à ne jamais prendre l'habitude de fumer.

Or, nul règlement scolaire n'a jusqu'ici interdit le foot-ball. Une surveillance sérieuse est seule recommandée et grâce à cette surveillance, il est possible d'éliminer du foot-ball toute violence pour ne laisser en définitive au jeu que son action bienfaisante.

Nous demeurons persuadés que M. le Directeur voudra bien permettre à ses élèves de chausser à nouveau les souliers à crampons dont ils s'étaient séparés à contre-cœur, et que le terrain de foot-ball Luzechois demeure toujours le but de promenade fréquenté de nos potaches.

J. A. E.

Chronique sportive

A Moissac

Allo — Allo — Mademoiselle, donnez-moi le n° 11 de Cahors!!! une demi heure, rien!... une heure... rien!... Las d'attendre, je me rendis au restaurant où, de rage, j'engloutis, coup sur coup, le contenu trois plats. Voyez têtes de Ludo et Saint-Martin avec leur estomac de Gargantua ne demandant pas moins de cinq plats pour appaiser leur appétit féroce, cinq kilos de pain ne purent les rassasier. (Je ne suis pas de Marseille).

Oh! Sportmans Cadurciens, que de suppositions n'avez-vous pas faites devant le mystère de votre équipe! Pour beaucoup, nos couleurs avaient dû baisser pavillon devant le redoutable team de l'Avenir Moissacais pour vous laisser ainsi sans nouvelles. Eh bien non! Nous avons vaillamment défendu l'honneur Cadurcien et un match nul 0 à 0 est venu couronner nos efforts. Pour moi, c'est une victoire; en effet, voyez le résultat obtenu par nos adversaires d'hier: depuis le début de la saison 1920-1921 l'A. M. n'a enregistré que victoires sur victoires; une défaite, avec l'équipe première des Cadets de Gascogne, « équipe de première série, favorite de Championnat des P. A »; un match nul, avec le stade Toulousain. Les résultats obtenus à Moissac sont de bonne augure pour nous, nous pouvons envisager la possibilité de mener très loin nos couleurs, dans le championnat de France 4^e série.

Je ne vous ferai pas la critique de la partie, partie qui fut plutôt un match de championnat, je me contenterai d'admirer l'équipe qui réussit un tel exploit de tenir sur le terrain un quinze si réputé, de féliciter particulièrement Lacoste aîné, capitaine de l'équipe, bon joueur qui sut approprier son équipe aux fantaisies du jeu, tâche très dure, surtout quand on pense que c'est la première fois que son quinze jouait au complet.

Brassens nous montra ses belles qualités d'arrière, il n'eut à travailler que sur le ballon, il ne commit qu'une faute, bien pardonnaible, en songeant que sans lui nous aurions pu revenir avec la défaite.

Chamuel, le nouveau trois-quart centre fut bon, fin crocheteur, très vite, beaucoup de sang-froid; il a tout d'un bon joueur.

Sabatté, Doumergue, « dit fil de fer », Cadéo, Rossé furent eux-mêmes, Ginié le « levrier » de l'équipe

ne put nous montrer ses talents de sprinter, il n'eut jamais le ball. Chastaigne a de l'étoffe, mais il lui faut beaucoup de manège, bon talonnage de Soulié.

I. B.

Matchs de football association

Dimanche, sur le terrain du Lycée Gambetta, à Cabessut:

1^o La Jeunesse Sportive Cadurcienne et la Compound (2) font match nul (zéro à zéro).

2^o L'équipe première de la Compound bat la deuxième équipe du 7^e d'infanterie par 3 points à 1.

Obsèques

Lundi matin, ont été célébrées les obsèques de Mme Michel. Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a témoigné à M. Michel, à la famille, de vives sympathies.

Le corps a été transporté à Toulon où aura lieu l'inhumation.

Nous renouvelons à M. Michel, à la famille nos sincères condoléances.

Nécrologie

Lundi soir, en descendant du train de Brive, M. Emile Cavarroc, employé à la Préfecture du Lot, est tombé sur le quai de la gare de Cahors, frappé d'une congestion cérébrale.

Malgré tous les soins qui lui furent donnés, Cavarroc est mort mardi matin.

Cavarroc était un grand mutilé de la guerre. Il avait été adjudant au 207^e d'infanterie, et était décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme.

Sa belle attitude au feu lui avait valu de fort belles citations.

Sa mort a provoqué de vifs regrets parmi ses camarades et les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville.

Nous saluons la mémoire du regretté disparu, et nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.

L. B.

Les indemnités aux témoins et aux jurés

Un décret vient de fixer les nouvelles indemnités à payer aux témoins et aux jurés appelés à venir déposer devant les cours ou tribunaux ou à siéger pendant les sessions d'assises.

Témoins. — Pour les témoins, l'indemnité de comparution sera, dans les villes où siège un tribunal de 1^{re} classe, de 6 fr.; dans les autres localités, 4 fr. Les enfants au-dessous de quinze ans toucheront la moitié de ces indemnités.

Il sera, de plus, alloué 15 centimes par kilomètre parcouru en chemin de fer, tant à l'aller qu'au retour.

Si le voyage s'est effectué par un transport de service en commun, le prix sera remboursé tant à l'aller qu'au retour.

Si le voyage ne peut se faire ni par chemin de fer, ni par transport en commun, l'indemnité est de 60 centimes par kilomètre parcouru.

Jurés. — Les indemnités accordées aux membres du jury criminel sont, lorsque le lieu de leur résidence est situé à plus de quatre kilomètres de la ville où siège la cour d'assises, une indemnité de session de 9 fr. par jour dans les villes d'un tribunal de première classe, de 8 francs dans les autres villes, et d'une indemnité de séjour de 14 fr. dans les villes de tribunal de 1^{re} classe, de 12 fr. dans les autres.

L'indemnité de voyage en chemin de fer est de 20 centimes par kilomètre tant à l'aller qu'au retour.

Spéculation sur les loyers

Une plainte portée par M. Darasse, propriétaire d'un immeuble situé rue Georges-Clemenceau, est en cours d'instruction.

M. Darasse louait avant la guerre un appartement au prix de 400 francs par an. Son locataire ayant été mobilisé, la loi lui interdit d'augmenter le prix du loyer. Mais ce locataire, qui n'habite pas son appartement, l'a sous-loué en garni de la manière suivante: Une chambre seule pour la somme de 60 francs par mois.

Le reste de l'appartement, comprenant quatre pièces, moyennant un loyer annuel de 1.200 francs.

Là ne s'arrête pas l'histoire.

Le locataire des quatre pièces n'a pas jugé à propos de les occuper et, à son tour, il les sous-loue, toujours en garni, mais garnis des meubles qui lui ont été fournis à lui-même, au prix de 1.800 fr.

On ne sait pas où ce jeu par trop commode se serait arrêté si la justice n'avait pas été amenée à intervenir. L'enquête se poursuit.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail pendant la semaine du 11 au 16 octobre dans le Lot.

Nombre de placements à demeure: 2 hommes, 2 femmes.

En extra: 2 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites: 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites: 1 femme.

Saint-Cirq-Lapopie

Election syndicale. — Dimanche 17 octobre, les planteurs de tabac de notre commune étaient appelés à élire leurs experts appartenant à la première commission du magasin de Cahors ainsi que les membres de la commission paritaire chargée de fixer le prix d'achat des tabacs indigènes pour la récolte de 1921.

MM. Jean Conquet, de Larroquedes-Arcs, et Paul Conquet, de Tour-de-Faure, experts titulaires sortants; MM. Fayret de La Madeleine, et Antoine Bastide, de Boissières, experts supplémentaires sortants, ont été élus à l'unanimité des votants.

Pour la commission paritaire, MM. Bernard et Solleville, du Lot-et-Garonne, ont été élus délégués titulaires, MM. Dussaud (Gironde), Erard (Hautes-Pyrénées), de Saint-Paul (Dordogne) et Coudere (Lot), délégués suppléants, ont eu l'unanimité des suffrages.

Le bureau du Syndicat a procédé aux opérations électorales dès huit heures du matin et proclamé le résultat à seize heures.

Cajarc

Suppression de l'étude de notaire de Gréalou. — Par décret présidentiel en date du 12 septembre 1920, l'étude de M^e Pégourie, notaire à Gréalou a été supprimée et rattachée à celle de Cajarc.

Tous les papiers et minutes de cette étude ont été attribués à celle de M^e Bétille, notaire à Cajarc où ils seront à la disposition des intéressés.

Crue du Lot. — On commence à se rendre compte à Cajarc des dommages causés par la crue du 10 octobre.

Il s'agit malheureusement assez importants.

Plusieurs propriétaires du faubourg ont leur récolte de vin perdue à peu près entièrement.

Des rangées de vignes ont été emportées le long de la rivière et un grand nombre de jardins dévastés; les maïs sur bien des points sont gravement avariés et partout les récoltes de fourrage et autres sont complètement envasées.

Il serait à désirer que nos députés demandent un crédit pour venir en aide aux sinistrés et que ce crédit ne soit pas, comme cela arrive trop souvent, distribué d'une manière inversement proportionnelle aux dommages subis.

Nous sommes une personne qui regrette une fois de plus, parce que l'eau avait franchi simplement le seuil de sa porte, tandis que des voisins, qui avaient subi une crue d'un mètre et avaient eu des dégâts importants recevaient de 4 à 6 fr.

La foire. — En raison de la fièvre aphteuse qui a fait son apparition à Cajarc, le foirail est désert.

A la halle, quelques noix, haricots, pas de blé, ni de maïs.

Au marché, les prix restent les mêmes qu'aux foires précédentes, sauf le beurre qui atteint 14 fr. le kilo.

Décidément on se demande où s'arrêtera la vague de hausses.

Il devient de plus en plus problématique de vivre pour le petit rentier qui a acquis ses rentes avec des francs valant vingt sous et dont les arrérages sont payés en francs valant six sous.

Pourquoi n'aurait pas songé à leur misère? On ferait bien d'y penser.

Tabacs. — Cajarc est sans tabac actuellement.

Puisque le tabac est une source de gros revenus pour l'Etat, il semble bien étrange qu'il en refuse la vente.

Gourdon

Conférence sur l'Emprunt. — Samedi soir a eu lieu à l'hôtel de ville la conférence sur l'Emprunt.

MM. Fontanille, sénateur; P. Sudrés, sous-préfet, et Davidou, maire de Gour-

don, reçurent le conférencier, M. Leschi, licencié ès-lettres, élève de l'école Normale supérieure, M. Davidou présenta M. Leschi à l'assistance.

Pendant plus d'une heure, dans un langage élevé mais à la portée de tous, M. Leschi tint le nombreux public qui se pressait dans la salle sous le charme de sa parole. De vifs bravos prouvèrent à l'orateur qu'il était compris et que ses conseils seraient suivis.

REMERCIEMENTS

Le Chef de Musique Georges MICHEL et sa famille, vivement touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame B. MICHEL

prigent les personnes qui leur ont donné ces témoignages d'agréer, avec leurs remerciements, l'expression de leur reconnaissance émue.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 42.

La mort du roi de Grèce

La convocation des Chambres

D'Athènes: La convocation des Chambres dissoutes est imminente. L'élection de l'amiral Coundouriotis comme régent paraît certaine.

Le successeur

D'après les déclarations faites par Venizelos au correspondant du Daily Mail, il apparaît comme certain que le prince Paul acceptera de monter sur le trône de Grèce. Les bruits contradictoires répandus à ce sujet ne sont qu'une manœuvre des Constantinien.

Suivant Venizelos, le gouvernement grec proclamerait une régence et, après les élections, le prince Paul prendrait possession du trône. Il est probable qu'à ce moment le roi Constantin et le prince Georges abdiqueraient tous leurs droits.

Enfin Venizelos fait savoir que le gouvernement grec n'a pas envisagé l'instauration d'une république, ni la candidature d'un prince étranger au trône de Grèce.

L'élection américaine

L'optimisme des démocrates

Suivant une dépêche de Washington à la Chicago Tribune, les milieux démocrates font preuve d'un grand optimisme. Le gouverneur Cox déclare qu'une grosse surprise est ménagée aux républicains. Le Président Wilson se montre plein de confiance.

Le deuil Irlandais

De Dublin: Les drapeaux républicains flottent, en deuil, sur les édifices publics. On prépare une semaine de deuil national.

Bagarres à Belfast

De Londres: Dans le quartier catholique de Belfast, de violentes bagarres ont eu lieu, hier soir, entre orangistes et républicains. Il y a eu un homme tué et de nombreux blessés. La police a été impuissante à rétablir l'ordre. Ce n'est qu'à l'arrivée d'un fort détachement que les manifestants se sont dispersés.

La situation en Italie

De Rome: Le général Giardino déclare que les bruits qui ont couru sur un prétendu complot militaire sont contrefaits et ont été répandus pour aggraver le conflit des classes.

Londres et le traité de Versailles!!!

De Londres: Le Times confirme, d'après un document officiel, l'information précédemment donnée disant que le gouvernement britannique a informé l'Allemagne qu'elle n'a pas l'intention d'exercer les droits que lui

donne le traité de Versailles sur la saisie des biens nationaux allemands en Grande-Bretagne, en cas de défaut volontaire dans l'exécution des clauses du traité de la part de l'Allemagne.

On voit, par cet avis officiel, remarque le Times, que la propagande en faveur de la modification des clauses économiques du traité de Versailles commence à porter ses fruits.

Rapatriés de Russie

D'Helsingfors: 45 français, 13 belges et italiens, rapatriés de Russie, viennent d'arriver en Finlande.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 Octobre 1920.

Le marché est plus irrégulier et fait preuve dans l'ensemble de moins bonnes dispositions que samedi dernier, surtout au Parquet. En coulisse, la tendance est meilleure sur les valeurs d'arbitrage à la suite d'une nouvelle tension des devises étrangères. Nos rentes françaises sont fermes: 3 0/0 54,80, 5 0/0 38,45, 4 0/0 1917 et 1918, 60,60 et 69,35, 5 0/0 amortissable 97,75, Crédit National ancien 475, le nouveau 487.

Banques moins fermes: Paris 1.640, Union Parisienne 1.150, Lyonnais 1.543. Navigations irrégulières: Suez 6.275, Transatlantique 575, Affréteurs Réunis fermes à 880, Maritime et Commerciale de France en reprise à 870, Pacifique 425, Maritime Française mieux à 325.

Cuprifères calmes: Rio 1.555, Tanganyika 97. Industrielles russes soutenues: Bakou 3.840, Lianosoff 634, Platine 715, North Caucasian 97,50.

Pétrolières actives et en hausse: Eagle 666, Shell 403, Royal Dutch 36.750, Omnium des Pétroles 2.180.

Diamantifères en hausse appréciable: de Beers 923.

Mines d'or très fermes: Crown mines 139, Rand mines 154, Goldfields 70,25.

Parmi les mines mexicaines, la Camp Bird est recherchée à 37,50, Caoutchoutières modérées, Financière 205, Malacca 168.

Très ancienne et importante

C^{ie} Française d'Assurances contre l'Incendie
A PRIMES FIXES

cherche pour CAHORS et ses environs, un homme honorable, actif et bien placé pour la gestion de son portefeuille, dont le rendement est très intéressant.

Pour tous renseignements s'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE A ACHETER

ou à louer

USINE de 3 à 4.000 mètres couverts raccordée au Chemin de Fer et disposant d'une force hydroélectrique de 1.500 à 2.000 HP. Faire offres aux Fonderies THOME FILS & CROMBACH, 39 bis, Boulevard Exelmans à PARIS.

M. PLAGÈS

Demande pour la conserve

Des ouvrières et un garçon

de 18 à 35 ans.

A VENDRE

pour cessation culture

Occasion: 1 CHARRUE BRABANT

ayant peu servi

A vendre 18 Madriers noyer

S'adresser Bureaux Journal

VENTE de 1/2 Muids

TOUTES FUTAILLES

TOUTES QUANTITÉS

Détail

Paul GINOUHAC

19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

—o— GRANDE —o—

TONNELLERIE

TOULOUSE

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé),

Le Gérant: A. COUESLANT.

La neige sur les pas

DE
Henry BORDEAUX
De l'Académie Française

VI

Le brillant causeur, peu à près, se leva, emmenant sa cour. Marc avait reconnu en lui un écrivain dont la renommée restreinte n'est pas équivalente au mérite, un disciple et presque un émule de Gaston Paris. Il l'avait rencontré jadis à Rome, qui déjà préchait cette renaissance classique dont les manifestations se multipliaient dans l'art d'aujourd'hui.

Ni Thérèse ni lui-même n'avaient, pendant ce long monologue, prononcé une parole, et leur silence se prolongea bien après le départ du groupe voisin. Le paysage d'automne, que le soleil dorait encore, les enveloppait de sa douceur, de son charme finissant.

Il se remémorait sa montée au glacier de Proz, et toute sa douleur jalouse devant l'étroit palier où les deux amants avaient agonisé trois jours, — l'étoilé palier que la neige rendait à peine visible sur la paroi, — la neige qui avait effacé tous les vestiges du drame. « On les eût trouvés tous deux sur la pente eût

toujours enlacés et glacés qu'on les eût cités comme un couple d'amour. Parce qu'elle lui avait survécu, y avait-il quelque chose de changé? Y eût-elle Juliette, la légende peut les faire mourir, pour mieux poétiser leur passion. Survivantes, cesseraient-elles d'appartenir au mort? Et il repoussait la réponse du prieur au Saint-Bernard: « Tout est changé, parce qu'elle lui a survécu. »

Thérèse, comme lui, plus spontanément que lui, rapportait à son propre cas les propos qu'elle venait d'entendre. Elle n'avait pas contracté la dangereuse habitude de s'observer elle-même sans direction, et les regards qu'elle jetait sur elle la remplassaient d'étonnement et presque d'épouvante. « Oui, songeait-elle, cette Hélène a repris simplement sa vie naturelle, et je n'ai pas fait autre chose. Elle ignore pourquoi elle a aimé: je ne le sais pas davantage. Je ne suis pas une femme bien compliquée et Marc ne veut pas me comprendre. Et, si je cherche à me comprendre moi-même, de toutes parts je me sens le cœur percé. J'ai perdu mon cher amant dans la montagne, et cependant je ne suis plus occupée que de ma fille, du désir de ma maison, et de mon mari qui ne veut plus croire à ma tendresse. Suis-je meilleure, suis-je pire que les autres? Cette Hélène a osé parler du passé. Si j'osais, peut-être romprais-je les mauvais sort qui nous partage. Tout pourrait être si facile, et chaque jour augmente notre gêne, notre détresse... »

Ainsi voyait-elle dans la vérité un moyen de rapprochement, tandis que l'orgueil de Marc déclarait ce rapprochement impraticable. Leur fortune, concluait-il mentalement, favoriserait le moins cet état de séparation qui s'accorde avec les apparences de l'existence commune. Bientôt il partirait pour la Russie. Tout un hiver s'écoulerait, qui les préparerait à cette solution. Ce qu'il fallait éviter à tout prix, c'était la dégradante sollicitation des caresses, la servitude de la chair, la succession du mort.

Ce silence allait-il s'éterniser? Au bout de leurs réflexions ils se regardèrent. Elle portait un de ces manteaux de laine blanche qui sont de mode dans les stations alpêtres pour le soir et pour l'automne. Sous le béret pareillement blanc, les cheveux, jadis si longs et si beaux, plus châtains qu'autrefois, frisaient un châtains qu'autrefois, frisaient un peu. Cherchant comment elle engageait la conversation, elle eut honte brusquement de ce qu'il faudrait révéler, et de l'impossibilité d'expliquer comment son coupable amour qu'elle avait subi, tout son visage où le sang affluait à sa vue se colora. Les épaules mêmes et la gorge devaient être atteintes de cette vague de rougissement, à en juger par la naissance du cou. — « Y eût-elle, qu'est-ce qui vous tourmente? » — « Tout me tourmente, le ciel, et mon corps, et ma vie. »

Mais s'il avait répété: — « Qu'est-ce qui vous tourmente? » elle n'eût

pas osé répondre: — « L'amour de vous ». C'était cela pourtant qu'elle voulait dire et ne pouvait